

**11 Degrés**  
**SASU au Capital de 7 500 Euros**  
**7 Rue Pradier, 75 019 Paris**  
**RCS Paris : 794 000 851**

**Procès-verbal des décisions prises par l'actionnaire unique le 01 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 01 juin,

À 19 heures,

Madame Judith Benita, l'actionnaire unique de la société 11 Degrés, représentant 100% du capital et 100% des droits de vote a pris les décisions suivantes :

- Modifications / extension de l'objet social ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'actionnaire unique a décidé d'étendre à compter de ce jour, l'objet social de la société 11 Degrés comme suit :

- la fabrication et vente d'ouvrages en métaux précieux.

**DEUXIEME DECISION**

En conséquence de la décision précédente, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 2 des statuts, de la manière suivante :

La société a pour objet directement ou indirectement en France ou hors de France :

- La création, la fabrication et la commercialisation de bijoux fantaisies, de bijoux de joaillerie et articles de mode ;
- La fabrication et vente d'ouvrages en métaux précieux ;
- L'exploitation de toute marque et concession de bijoux fantaisies, de bijoux de joaillerie et articles de mode ;
- L'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'activité sociale et également la participation de la société à toutes entreprises ou personnes morales créées ou à créer pour se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, et ce, par tout moyen notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports fusions, alliances ou sociétés en participation, franchises ainsi que la prise en gérance libre de tout fonds de commerce pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

### **TROISIEME DECISION**

Pouvoir est donné au porteur de ce procès-verbal pour accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et actionnaire unique.

La Présidente et actionnaire unique,

Madame Judith BENITA